



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A CASABLANCA
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE,
LE 4 JOUMADA I 1439 (22 JANVIER 2018)**

I- le conseil a examiné les projets de textes et accords internationaux suivants :

PROJETS DE TEXTES RELATIFS AUX FORCES AUXILIAIRES :

1. **Projet de Dahir n° 1.17.71** portant réorganisation des Forces Auxiliaires et fixant le statut particulier de leurs personnels ;
2. **Projet de loi** abrogeant le Dahir portant loi n° 1.75.73 du 12 rabii II 1396 (12 Avril 1976) relatif à l'organisation générale des Forces Auxiliaires et le Dahir portant loi n° 1.72.533 du 29 safar 1393 (4 Avril 1973) relatif au statut particulier des personnels des Forces Auxiliaires ;
3. **Projet de décret** relatif à l'organisation des services centraux et déconcentrés de l'administration des Forces Auxiliaires ;
4. **Projet de décret** fixant les modalités d'application des dispositions du statut particulier des personnels des Forces Auxiliaires ;
5. **Projet de décret** portant réorganisation de l'Ecole de Formation des Cadres des Forces Auxiliaires.

Adoptés

PROJET DE DECRET RELATIF AU DOMAINE MILITAIRE :

1. **Projet de décret n° 2.17.808** modifiant et complétant le décret n° 2-14-716 du 1^{er} jourmada I 1436 (20 février 2015) instituant une rémunération pour services rendus par l'Etablissement central de gestion et de stockage des matériels relevant de l'Administration de la Défense Nationale.

Non adopté

ACCORDS INTERNATIONAUX :

Accords multilatéraux (2)

1. **Convention n° 120** concernant l'hygiène dans le commerce et les bureaux, adoptée par la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail dans sa 48^{ème} session tenue à Genève le 8 juillet 1964.
- **Projet de loi n° 30-17** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
2. **Protocole de 2014** relatif à la Convention n° 29 sur le travail forcé, 1930, adopté par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail dans sa 103^{ème} session tenue à Genève le 11 juin 2014.
- **Projet de loi n° 81-16** portant approbation du Protocole mentionné ci-dessus.

Accords bilatéraux (8)

3. **Accord** sur la coopération et l'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Fédération de Russie, fait à Rabat le 11 octobre 2017.
- **Projet de loi n° 75-17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
4. **Accord** relatif au transport routier international de passagers et de marchandises entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Slovénie, fait à Rabat le 5 avril 2016.
- **Projet de loi n° 40-16** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
5. **Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Djibouti, fait à Rabat le 1^{er} août 2016.
- **Projet de loi n° 59-17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
6. **Accord** relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Serbie, fait à Belgrade le 15 septembre 2017.
- **Projet de loi n° 74-17** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

7. **Convention** de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et la République de Bulgarie, faite à Rabat le 21 septembre 2016.
- **Projet de loi n° 43.17** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
8. **Mémorandum d'Entente** de coopération dans le domaine de l'habitat entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville au Royaume du Maroc et le Ministère des Travaux Publics et de l'Habitat au Royaume Hachémite de Jordanie, fait à Rabat le 12 mai 2016.
9. **Accord** de coopération commerciale et économique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, fait à Rabat le 24 mars 2016.
- **Projet de loi n° 34-16** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
10. **Convention** tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République de Zambie, faite à Lusaka le 11 octobre 2017.
- **Projet de loi n° 80-17** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Adoptés

II- NOMINATIONS :

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, ont été nommés, à l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, et sur proposition du Chef du Gouvernement, les responsables suivants à l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale :

- Monsieur Fouad YAZOURH, Ambassadeur, Directeur Général des Relations Bilatérales et des Affaires Régionales ;
- Monsieur Anas KHALES, Ambassadeur, Directeur du Protocole ;
- Monsieur Abdelkader El ANSARI, Ambassadeur, Directeur des Affaires Asiatiques et de l'Océanie.